



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 16 janvier 2025

Résolution de M. Denis Corboz du 28 janvier 2020, adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation: « Municipalisation de la FASL : quelles visions de la Municipalité ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 janvier 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Denis Corboz « Municipalisation de la FASL : quelles visions de la Municipalité », le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :

- 1) *garantisse une véritable politique publique et un service public de l'animation socioculturelle lausannoise en veillant à préserver l'autonomie des associations et des lieux d'animation ;*
- 2) *garantisse les droits acquis du personnel notamment de la CCT ;*
- 3) *soutienne davantage les associations des lieux d'animation ;*
- 4) *construise, en collaboration avec les associations des lieux d'animation et les équipes des lieux d'animation, une gouvernance qui permette de garantir une définition des besoins spécifiques à chaque quartier et à chaque lieu d'animation ».*

Réponses de la Municipalité

1. *Garantisse une véritable politique publique et un service public de l'animation socioculturelle lausannoise en veillant à préserver l'autonomie des associations et des lieux d'animation*

La Municipalité porte et développe une politique publique des quartiers, qui poursuit trois objectifs stratégiques :

- a) favoriser la qualité de vie sociale au sein des quartiers (de et par les quartiers) ;
- b) faciliter l'intégration sociale de toutes les personnes (âges, cultures, origines et genres) et la participation au sein des quartiers ;
- c) collectiviser et coordonner les projets.

Pour ce faire, la politique des quartiers repose largement sur l'animation sociale culturelle (ASC) comme ressource et outil et sur la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) comme acteur prioritaire de ce champ. Toutefois, la politique des quartiers se donne également les moyens de mobiliser d'autres partenaires actifs la vie de



quartier, dont divers services communaux, afin de collectiviser et dynamiser les démarches. L'ensemble de cette politique publique est précisé dans le rapport-préavis « Développement de la politique des quartiers » en réponse aux postulats de Mme Eliane Aubert « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage » et de M. Johan Dupuis « Pour une politique d'animation socioculturelle au service du vivre ensemble et de l'intégration dans les quartiers ».

2. Garantisse les droits acquis du personnel notamment de la CCT

Comme il n'est pas prévu de municipaliser la FASL, la gestion du personnel reste directement et strictement aux mains de la fondation. Néanmoins, la Ville de Lausanne exige de la FASL qu'elle fournisse des conditions de travail similaires à celle de l'administration communale. Ce point est inclus dans la convention de subventionnement et donne régulièrement lieu à des ajustements financiers en lien avec l'indexation ou les annuités.

3. Soutienne davantage les associations des lieux d'animation

Voulant soutenir les lieux d'animation et leur autonomie tout en valorisant leurs spécificités, la Municipalité a redéfini les positions de chacun des acteurs et actrices actives et actifs au sein des quartiers, avec la perspective de maximiser la qualité de leurs collaborations et soutiens mutuels. Les détails figurent dans le rapport-préavis « Développement de la politique des quartiers ». Sur le plan financier, le budget participatif a été l'occasion de soutenir plusieurs projets portés par des lieux d'animation, et le nouveau fonds de quartier sera une opportunité supplémentaire.

4. Construire, en collaboration avec les associations des lieux d'animation et les équipes des lieux d'animation, une gouvernance qui permette de garantir une définition des besoins spécifiques à chaque quartier et à chaque lieu d'animation

Le Service des quartiers, de la jeunesse et des familles va développer des assemblées de quartier, sur le modèle d'un projet-pilote en cours aux Plaines-du-Loup. Celles-ci visent à soutenir le développement, l'autonomie et les synergies des actrices et acteurs déjà impliqués de manière bénévole et citoyenne au sein de leur quartier, en collaboration avec les acteurs et actrices de l'animation socio-culturelle, mais également avec d'autres partenaires impliqués.

En outre, la Municipalité tient à renforcer les rapports entre la Ville et la FASL, afin de créer des capacités d'évaluation de la qualité de vie sociale propre aux différents quartiers (diagnostics sur la qualité de vie sociale). La récolte de données et leur traitement concertés permettront de mieux cibler les enjeux, les ressources disponibles et les priorités d'action.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter